

Lyon, le 28 octobre 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La CAPEB Rhône très engagée dans la RGE\*

À l'occasion de la révision en cours de deux directives européennes :

- la directive 2012/27 sur l'efficacité énergétique
- la directive 2010/31 sur la performance énergétique des bâtiments,

et afin d'atteindre les objectifs de la COP21, le Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment en France (CAPEB) et de la European Builders Confederation (EBC) a rencontré le Directeur général de l'énergie de la Commission européenne.

Une occasion pour la CAPEB Rhône de rappeler son implication sur le plan de la formation des entreprises locales, seul moyen de garantir qu'entreprises et salariés possèderont les compétences et qualification nécessaires.

Car si pour Mr Ristori de la Commission européenne, « *l'efficacité énergétique n'est pas que de la consommation énergétique. C'est aussi de la croissance en plus et de la création d'emplois.* », Patrick Liébus, a rappelé :

- les attentes du secteur d'un cadre législatif stable et cohérent.,
- les 70 000 entreprises françaises engagées dans la RGE.

Cependant, l'organisation la plus puissante du bâtiment dans le Rhône qui accompagne ses adhérents tout au long de leur démarche pour obtenir le label RGE soit au travers :

- de la formation FEE bat
- l'obtention de la marque ECO Artisan®,
- la certification Qualibat ou Qualit'ENR

signale quant à elle que :

- ne serait-ce qu'en 2016, elle a contribué à la formation de 152 entreprises
- c'est un total de 1 336 entreprises qui depuis 8 ans ont été formées dans le Rhône

Elle souligne en revanche que, au vu de la diminution progressive des demandes de formation, le marché semble arriver à son équilibre : 15% en moyenne des entreprises du Rhône se sont lancées dans une démarche FEE Bat\*\*.

[www.capecb-rhone.fr](http://www.capecb-rhone.fr)

Contact presse : Dépêches

Jennifer Baudet - Florence le Berre

Tél : 04 37 49 02 02

E-mail : [depeches@depeches.fr](mailto:depeches@depeches.fr)

\* RGE      *le label « Reconnu Garant de l'Environnement » est un gage de garantie et de qualité pour les artisans de bâtiment qui identifie un professionnel qualifié pour des travaux de rénovation énergétique et dont la compétence est reconnue en matière d'efficacité énergétique. Il permet :*

- aux professionnels d'obtenir des contrats de rénovation de fenêtres, de chauffage ou d'isolation,
- aux particuliers de bénéficier de certains avantages comme l'éco-prêt à taux zéro et CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique)

*Il s'obtient après avoir suivi une formation agréée par domaine d'activité et soumis sa candidature auprès de l'organisme délivrant le signe de qualité souhaité.*

\*\* FEE Bat

*Formation aux Economies d'Energie*